

Intervention en commission élargie des finances du 4 novembre 2011
Mission Engagements financiers de l'Etat

Monsieur le Ministre,

Nous nous retrouvons ce matin pour évoquer le budget de la loi de finances pour 2012 qui (s'il n'en est pas le plus important il s'approche dangereusement de la première place) est à tout le moins le plus problématique. Car d'évidence, derrière ces engagements financiers de l'Etat, se trouvent les charges annuelles de la dette de l'Etat, avec toutes les questions que suscite l'évolution de celle-ci et des intérêts y afférent.

Ces charges, la dette sont, nous en conviendrons aisément, au cœur de la stratégie macroéconomique de la France d'aujourd'hui, mais aussi de celle de demain. Et le niveau atteint désormais hypothèque dorénavant lourdement les marges de manœuvre de l'action publique dans notre pays pour plusieurs années.

Aussi, avant d'aborder le fond, reconnaissons que cette *mission* vaut mieux qu'un débat en catimini, un vendredi matin, avec évidemment un membre du Gouvernement tout à fait respectable, mais dont la gestion de la dette de l'Etat n'est pas le champ principal d'activité gouvernementale.

Sur le fond du sujet, Monsieur le Ministre, je ne vous imposerai pas dans mon intervention, laquelle est au demeurant en temps compté, une relecture de mon rapport, non plus même que ses traits saillants.

Je rappellerai simplement cependant que, ces quatre dernières années, la question de la dette publique a, en France, comme dans nombre de pays européens, changé profondément de nature.

La dette publique française est passée en effet de 64,2 % du PIB en 2007, à 87,4 % en 2012. La France s'endette ainsi de 6 000 euros de plus chaque seconde, soit de 520 millions d'euros de plus chaque jour ! En 2007, ces chiffres étaient respectivement de 3 321 euros et de 287 millions d'euros : en 4 ans, ils ont l'un et l'autre quasiment doublé !

Pour autant, s'agissant de la mise en perspective de cette dette publique, je me contenterai de l'aborder autour de quatre thèmes.

➤ **le 1^{er} thème**, c'est l'interaction de cette dette avec la crise actuelle des dettes souveraines européennes, c'est-à-dire le soutien à certaines économies en difficultés de la zone euro. Ce soutien pèse actuellement 27 Mds € dans l'encours de la dette publique française, et atteindrait 40 Mds € en 2012-2013. Parmi ces chiffres, l'aide à la Grèce à travers le fonds européen de stabilité financière pèse pour 10 Mds € en 2011, et 14,7 Mds en 2012-2013.

Au vu de ce qui se joue actuellement sur la scène internationale, puis-je vous demander, Monsieur le Ministre :

Q.1 : quel peut être l'impact de l'évolution de la situation grecque sur le versement de ces aides programmées à la Grèce ?

Q.2 : s'agissant de l'Italie, dont le fonds européen de stabilité financière a annoncé la semaine dernière qu'il pourrait lui venir en aide, quel serait l'ordre de grandeur de l'intervention française, et donc son incidence sur notre stock de dette, si cela devait se produire ?

➤ le **second thème** que je souhaite évoquer, c'est celui de la charge de la dette. Elle a progressé de 6,3 Mds € en 2011, pour atteindre 46,8 Mds. Elle devrait à nouveau croître de 2 Mds € en 2012, pour être de 48,8 Mds, et augmenter encore en 2013 et 2014 de 5 Mds €, même avec des hypothèses prudentes de taux d'intérêt et d'inflation. Cette année même, en loi de finances rectificative, le Gouvernement a dû ajouter 1,4 Mds € de crédits budgétaires supplémentaires rien que pour faire face au coût accru des titres de la dette indexée sur l'inflation.

On sait par ailleurs qu'une hausse d'un point des taux sur les marchés induit, mécaniquement, un alourdissement de la charge d'intérêt de 2 Mds la première année, de 3,9 Mds la suivante, jusqu'à 14 Mds € à un horizon de 10 ans.

Alors, ma question, Monsieur le Ministre, concerne la sensibilité de cette charge de notre dette.

Q.3 : me confirmez-vous l'élasticité de notre charge de la dette au taux d'intérêt à la hauteur des chiffres que je viens d'indiquer ? Quelle est sa sensibilité à l'inflation ? Y a-t-il eu, et quelle en fut la hauteur, un surcoût suite à la déclaration de Moody's le 17 octobre dernier d'une mise sous surveillance de la dette française ? Que pensez-vous, et quelle incidence de coût cela a-t-il, de la dégradation du *spread*, c'est-à-dire de l'écart entre le Bund allemand et l'OAT française, telle qu'on la connaît depuis plusieurs semaines maintenant (à des niveaux jamais connus depuis 1993) et qui se tend encore ces derniers jours ? Comment expliquez-vous la récente poussée du coût des CDS (*credit default swaps*) sur la dette française, qui a amené ce dernier à un niveau très supérieur même à celui de bien des pays émergents ?

➤ Le **3^e thème** de mon propos, sera celui de la souveraineté. Dans mon rapport, je souligne que notre dette publique n'est pas si souveraine qu'on pourrait le dire, puisque, notamment sur les BTAN et les BTF, c'est à dire sur le plus court terme, elle est à plus des 2/3 détenue par des non-résidents, notamment hors zone euro. Ce recours au financement extérieur s'est très fortement développé ces dix dernières années, puisqu'il est passé de 38,4 % fin 2001 à 65,2 % en mars 2011, créant une évidente dépendance externe. Ce n'est bien sûr pas neutre.

Q.4 : Quelle analyse fait le Gouvernement de cette situation ? Envisage-t-il de proposer une réorientation de l'épargne nationale en faveur de l'épargne publique ? Peut-il envisager, comme vient de l'annoncer l'Italie, d'autoriser les ménages français à acquérir directement des titres de la dette française ? Et, en sens inverse, que pensez-vous du comportement pour le moins peu national, de certains investisseurs français – assurances ou banques – qui ont revendu massivement des titres de la dette française dès le lendemain de la récente alerte Moody's ?

➤ Le **4^e thème** est bien sûr celui de la soutenabilité de notre dette. Car plutôt que la légèreté de l'être, les projections macroéconomiques, même avec des hypothèses optimistes, pointent en la matière une insoutenable lourdeur de la dette !

Au niveau atteint désormais, compte tenu des mécanismes économiques en place, la question-clé pour notre pays est celui d'un risque d'emballement de l'endettement public. Si les curseurs de la croissance, susceptibles de se ralentir, et ceux des taux d'intérêt, susceptibles de se relever (surtout si la confiance des marchés se dégradait), s'écartaient l'un de l'autre – et je présente dans mon rapport deux scénarii qui, pourtant, n'ont rien de catastrophistes – le poids de la dette au PIB pourrait être de 91 à 95 % du PIB dès 2013.

Q.5 : Dès lors, quelles sont les garanties que peut donner le Gouvernement de sa volonté et de sa capacité à enrayer le spectre d'un tel étranglement ? Quelles sont les décisions de fond qu'il envisage pour réduire le 1er facteur de croissance de la dette qu'est le Besoin annuel de Financement de l'Etat, lequel, toujours colossal, est encore en 2012 le double de ce qu'il était en 2011 ? Comment, pour alléger durablement notre problème de dette, le Gouvernement compte-t-il agir pour stimuler efficacement la croissance potentielle structurelle française, notamment quand on constate – et comme le déplorent eux-mêmes leurs promoteurs MM. Juppé et Rocard – l'inexcusable retard que prennent des opérateurs tels que l'ANR ou l'ADEME dans le décaissement et donc la mise en œuvre des fameux « investissements d'avenir » ?

Tels sont, Monsieur le Ministre, incidence de la crise des dettes européennes sur la dette publique française, charge budgétaire annuelle, souveraineté, soutenabilité, les principaux sujets qu'à l'occasion de cette commission je vous propose d'évoquer.